



TAUX DE TVA APPLICABLE POUR UNE PRESTATION FAITE EN FRANCE

Par **mld35**, le **01/12/2014** à **16:59**

Bonjour,

Nous réalisons des conférences en France pour un public varié : Particulier, assujetti UE, étranger hors UE,

Quel est le taux de TVA que l'on doit appliquer ? Taux normal (20 %) pour tous ? ou sans TVA pour certains ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

MLD

Par **mguet**, le **04/12/2014** à **14:27**

Bonjour,

si vos conférences sont organisées en France et que vous êtes assujetti à la TVA, vous devez facturer la TVA au taux normal (20%) à tout participant (particuliers ou membres de sociétés établie en ou hors UE)

Bien à vous